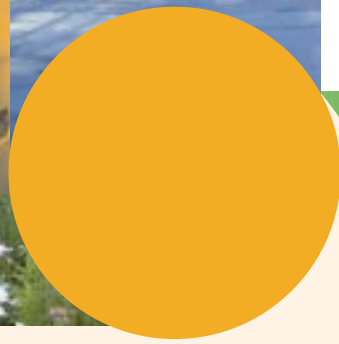
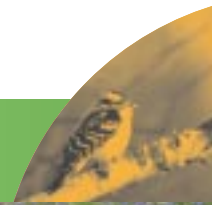


*« Miser sur le développement durable :
pour une meilleure qualité de vie »*



Plan d'action québécois sur la diversité biologique

2004-2007

Pour la mise en œuvre au Québec
de la Stratégie québécoise
sur la diversité biologique et
de la Convention sur la diversité biologique
des Nations Unies

Plan d'action québécois

sur la diversité biologique

2004-2007

Pour la mise en œuvre au Québec
de la Stratégie québécoise
sur la diversité biologique et
de la Convention sur la diversité biologique
des Nations Unies

Photos de la couverture :

Ginette de L'Étoile, Denis Chabot, Martin Guérin,
Michel Hall, Jeanne Lehoux, Michel Leblond
et Diane Saint-Laurent, © Le Québec en images, CCDMD

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISBN 2-550-42865-X
Envirodoq ENV/2004/0223



Mot du ministre de l'Environnement

Nous avons tous pris conscience de notre dépendance à l'égard de la diversité biologique. Que ce soit pour nous nourrir, nous soigner, nous loger; que ce soit pour notre gagne-pain, nos loisirs ou encore pour les services environnementaux dont nous tirons des bénéfices souvent gratuits, la biodiversité représente d'abord la vie sous de multiples formes.

Cette vie, bien qu'abondante, diversifiée et répandue, est sensible aux pressions et activités humaines. Pour être durable, l'utilisation des espèces et des milieux doit continuellement bénéficier de connaissances et faire l'objet de nombreux suivis. Pour se maintenir, cette diversité biologique doit être considérée dans toutes les interventions de développement et d'aménagement.

Enfin, des mesures de préservation et, parfois même de restauration, sont essentielles pour que durent cette vie et cette diversité du vivant.

Le Plan d'action 2004-2007 représente donc cet effort collectif de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec en faveur de la biodiversité. Leurs engagements sont concrets, ciblés dans le temps et ils vont faire l'objet d'une reddition de comptes et d'une évaluation annuelle.

Par la réalisation de tous ces gestes, dont rend compte le Plan d'action 2004-2007 sur la biodiversité, nous plaçons le développement durable en tête de nos priorités d'action pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures.

Le ministre de l'Environnement

A handwritten signature in black ink, reading "Thomas J. Mulcair".

Thomas J. Mulcair

Présentation

EN 1992, LE QUÉBEC A ADHÉRÉ FORMELLEMENT AUX PRINCIPES ET AUX OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES NATIONS UNIES. CETTE PRISE DE POSITION DEVAIT DONNER NAISSANCE À L'ÉLABORATION D'UNE PREMIÈRE STRATÉGIE ET D'UN PREMIER PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

Cette première Stratégie québécoise sur la diversité biologique (1996-2000) et son Plan d'action ont d'abord couvert une période de quatre ans. Fort de son expérience, le gouvernement du Québec a décidé, en juin 2000, de prolonger de deux années sa stratégie initiale et d'en assurer la révision pour une période additionnelle. Il désirait ainsi consolider les acquis et aller plus loin dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

Le mandat de coordonner les travaux interministériels de révision a été confié au ministre de l'Environnement et dévolu au Comité interministériel sur le développement durable (CIDD). Par l'entremise d'un groupe de travail interministériel dédié à la biodiversité, il en a résulté un projet de Stratégie québécoise sur la diversité biologique pour la période allant jusqu'à 2007. Ce projet a ensuite fait l'objet d'une consultation tant des organismes centraux du gouvernement qu'auprès de la société civile. Outre les diverses suggestions et précisions soumises par plus de 70 organismes, un apport substantiel a été fourni par des partenaires non gouvernementaux déjà aguerris à l'occasion de la première stratégie, à savoir :

- le Centre de la diversité biologique du Québec;
- le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la Fédération des pourvoyeurs du Québec;
- la Fédération québécoise de la faune;
- la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs;
- l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Il importe également de souligner la participation, déjà acquise, de la Fondation de la faune du Québec et de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Aussi, après divers examens, le Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007 vient en appui à la Stratégie québécoise sur la diversité biologique (figure 1, étape 4); celui-ci résulte de l'apport d'une vingtaine d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. À l'instar de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, on y énonce les 6 orientations, les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs de performance et leurs responsables. C'est d'ailleurs à ces éléments que les rapports annuels seront consacrés.

¹ Comprend les ministères et organismes suivants : Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL); Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ); Environnement (MENV); Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR); Relations internationales (MRI); Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP); Transports (MTQ); Hydro-Québec (HQ); Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), Tourisme Québec (TQ).

Le Plan d'action québécois sur la diversité biologique comprend également les actions prépondérantes pour un objectif particulier, leurs dates d'achèvement ainsi que les principaux organismes² contribuant à ladite action. Toutes les actions prépondérantes seront annuellement mises à jour et communiquées au public par l'entremise d'un site Internet gouvernemental.

Bien au-delà du nombre d'organismes officiellement impliqués, du nombre d'objectifs visés ou d'actions entreprises, le maintien de la biodiversité québécoise doit être assumé par le plus grand nombre possible d'individus et d'organismes.

*Dans une perspective de développement durable
les Québécoises et Québécois doivent
s'imprégner davantage d'une culture écologique
et évoluer en plus grande harmonie avec la nature*

Cet extrait de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique va exiger que la mise en œuvre de la Stratégie 2004-2007 puisse déborder le plus largement possible du cadre gouvernemental. Ainsi, toute personne ou tout organisme, incluant les municipalités, peut poser des gestes en faveur du maintien de la biodiversité. De façon encore plus exemplaire, tout organisme national ou régional peut devenir un partenaire officiel de la biodiversité (voir annexe).

Le Plan d'action québécois sur la diversité biologique s'étend jusqu'en 2007 et assume l'engagement du Québec à mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

² Seuls les organismes ministériels et les partenaires associés, paragouvernementaux et non gouvernementaux, sont énumérés.

Étapes

de mise en œuvre
de la Stratégie québécoise sur
la diversité biologique 2004-2007

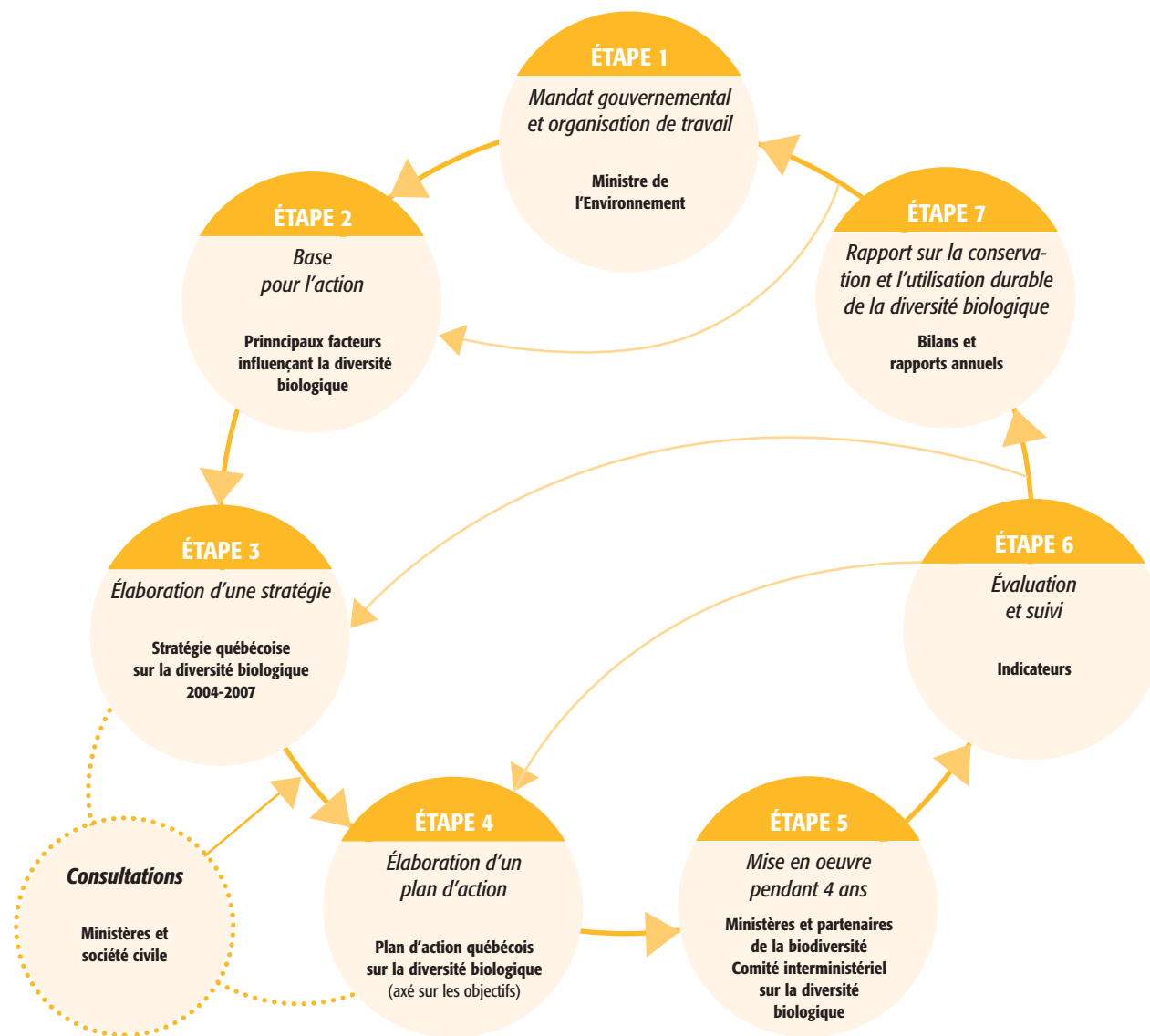


Table des matières

Orientation 1. Sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées, représentatif de la biodiversité, et par la protection des espèces menacées ou vulnérables.....	11
Axe: les aires protégées.....	11
Axe: les espèces menacées ou vulnérables	13
Orientation 2. Contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification ou de la réalisation d'activités reliées à l'énergie, ou lors d'activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, urbaines et villageoises, ou de transport	15
Axe: les activités liées à l'énergie	15
Axe: les activités fauniques.....	16
Axe: les activités forestières	18
Axe: les activités agricoles.....	19
Axe: les activités minières.....	22
Axe: les activités industrielles	23
Axe: les activités touristiques	23
Axe: les activités urbaines et villageoises	24
Axe: les activités de transport	25
Orientation 3. Prendre en compte la diversité biologique dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur les organismes génétiquement modifiés, les changements climatiques, la gestion de l'eau ainsi que la sécurité environnementale et civile	27
Axe: les organismes génétiquement modifiés	27
Axe: les changements climatiques.....	27
Axe: la gestion de l'eau.....	28
Axe: la sécurité environnementale et civile	29
Orientation 4. Associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux	31
Axe: les autochtones	31
Axe: les jeunes	32
Axe: les organismes non gouvernementaux	33
Axe: les organismes publics régionaux et locaux	35
Orientation 5. Favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique.....	37
Axe: les connaissances sur la diversité biologique.....	37
Orientation 6. S'associer, sur la scène canadienne et à l'échelle internationale, aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.....	39
Axe: la scène canadienne.....	39
Axe: l'échelle internationale.....	39
Annexe	
Formulaire pour devenir « Partenaire de la biodiversité du Québec »	41

Sigles

des organismes utilisés
dans le Plan d'action

AMT:	Agence métropolitaine de transport	MCC:	Ministère de la Culture et des Communications
BAPAQ:	Bureau d'accréditation des pêcheurs et aides-pêcheurs du Québec	MDERR:	Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche
CDBQ:	Centre de la diversité biologique du Québec	MENV:	Ministère de l'Environnement
CPTAQ:	Commission de protection du territoire agricole	MEQ:	Ministère de l'Éducation du Québec
CREDD-02:	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean	MESSF:	Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
FAPAQ:	Société de la faune et des parcs du Québec	MRI:	Ministère des Relations internationales
FAQDD:	Fonds d'action québécois pour le développement durable	MRNFP:	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
FFQ:	Fondation de la faune du Québec	MSP:	Ministère de la Sécurité publique
FQGZ:	Fédération québécoise des gestionnaires de zecs	MTQ:	Ministère des Transports du Québec
FQF:	Fédération québécoise de la faune	PGGQ:	Plan géomatique du gouvernement du Québec
FPQ:	Fédération des pourvoiries du Québec	SAA:	Secrétariat aux affaires autochtones
FONDATION HQ:	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	SAIC:	Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes
HQ:	Hydro-Québec	SBSTTA:	Subsidiary Body on Scientific Technical Technological Advice – Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques, techniques et technologiques
IRDA:	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	SOFAD:	Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec
ISQ:	Institut de la statistique du Québec	STAQ:	Société touristique des autochtones du Québec
MAMSL:	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir	TQ:	Tourisme Québec
MAPAQ:	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	UQCN:	Union québécoise pour la conservation de la nature

Sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées, représentatif de la biodiversité, et par la protection des espèces menacées ou vulnérables

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Aires Protégées	1.1 Augmenter à 8 % du territoire québécois la superficie du réseau d'aires protégées;	● Pourcentage de la superficie québécoise en aires protégées.	● MENV	1. Mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental sur la Stratégie québécoise sur les aires protégées;			x	● MENV - FAPAQ - MRNFP
				2. Produire, en 2005, un bilan de l'atteinte des objectifs liés à la superficie du réseau d'aires protégées et à la représentativité et proposer les ajustements nécessaires, le cas échéant;		x		● MENV - FAPAQ - MRNFP
				3. Constituer un registre des aires protégées du Québec.	x			● MENV
	1.2 Assurer la protection d'échantillons représentatifs de toute la biodiversité du Québec tant terrestre, aquatique, estuarienne que marine;	● Nombre de réserves aquatiques et de réserves de biodiversité créées; ● Nombre et superficie d'aires protégées représentatives de la diversité biologique par province naturelle.	● MENV ● MENV - FAPAQ - MRNFP	1. Assurer, dans les provinces naturelles F-G-D-C-A et B, une protection d'au moins 8% d'une biodiversité représentative par la création de réserves aquatiques et de réserves de biodiversité;		x		● MENV - FAPAQ - MRNFP
				2. Réaliser une analyse de la vocation écologique et récréo-touristique de toutes les rivières.	x			● MENV - TQ
				3. D'ici mars 2007, créer deux parcs au Nunavik et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour deux autres projets de parc: - Création du parc des Monts-Torngat-et-de-la-Rivière-Koroc; - Création du parc des Lacs-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire;			x	● FAPAQ
						x	● FAPAQ	
		4. Pour 2004, parachever les études en vue de créer deux parcs représentatifs de la forêt boréale: - Projet de parc Albanel-Témiscamie-Otish; - Projet de parc Natashquan-Agunas-Kenanu;	x		x	● FAPAQ ● FAPAQ		

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Aires protégées (suite)				5. Constituer 18 nouvelles réserves écologiques;			x	● MENV
				6. Protéger légalement 100 écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt publique et favoriser des actions de protection sur 150 écosystèmes forestiers exceptionnels en forêt privée, en 2004;	x			● MRNFP
				7. Mettre en œuvre la stratégie pour les sites géologiques exceptionnels (désignation, protection et mise en valeur) de concert avec les ministères concernés;	x			● MRNFP
				8. Dans l'espace de la Communauté métropolitaine de Montréal, soutenir et faciliter la création d'aires protégées en milieu urbain, périurbain et agricole;			x	● MENV
				9. Mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de favoriser l'acquisition à des fins d'aires protégées ou la reconnaissance de réserves naturelles en milieu privé;	x			● MENV
				10. Cibler des territoires de pourvoires dont le faciès faunique et floristique présente des particularités importantes à protéger.	x			● FPQ
● Espèces menacées ou vulnérables	1.3 Assurer la protection légale de 50 autres plantes menacées ou vulnérables et protéger au moins un habitat pour chaque espèce désignée;	● Nombre d'espèces désignées; ● Nombre d'habitats protégés par règlement ou autre mécanisme.	● MENV ● MENV	1. Mettre en œuvre un programme de désignation, selon les priorités retenues;			x	● MENV
				2. Inscrire, au règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, les habitats identifiés et situés sur les terres publiques.			x	● MENV

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Espèces menacées ou vulnérables (suite)	1.4 Élaborer et diffuser, d'ici 2006, les plans de conservation de 34 espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables;	● Nombre de plans de conservation publiés.	● MENV	1. Publier les plans de conservation des 34 espèces floristiques désignées.		X		● MENV
	1.5 Déterminer, d'ici 2005, le statut des neuf espèces fauniques jugées les plus prioritaires, à partir de la liste existante des 70 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;	● Nombre d'espèces dont le statut est déterminé.	● FAPAQ	1. Adopter des décrets de désignation : faucon pèlerin, pygargue à tête blanche et alose savoureuse;	X			● FAPAQ
				2. Adopter des décrets de désignation : fouille-roche gris, tortue géographique, tortue des bois, aigle royal, éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent) et caribou forestier.	X			● FAPAQ
	1.6 Réintroduire le bar rayé dans son aire d'origine de l'estuaire du Saint-Laurent (entre Trois-Rivières et Kamouraska);	● Nombre de bars rayés ensemencés; ● Taux de survie des bars rayés ensemencés; ● Présence de bars rayés issus d'une reproduction ayant eu lieu dans l'estuaire du Saint-Laurent.	● FAPAQ ● FAPAQ ● FAPAQ	1. Effectuer deux études sur l'habitat et l'alimentation des bars rayés au stade de fretin d'automne (stade d'ensemencement);	X			● FAPAQ FQF FFQ
				2. Capturer des bars rayés juvéniles dans la rivière Miramichi et les transférer directement dans l'estuaire du Saint-Laurent;	X			● FAPAQ - FQF
				3. Capturer des juvéniles de l'année et faire leur élevage en pisciculture;			X ^c	● FAPAQ - FQF Fondation HQ
				4. Effectuer des ensemencements avec des bars rayés élevés en pisciculture;			X ^c	● FAPAQ - FQF Fondation HQ
				5. Réaliser un suivi biologique de la nouvelle population de bars rayés et de ses habitats dans l'estuaire du Saint-Laurent.			X ^c	● FAPAQ - FQF

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Espèces menacées ou vulnérables (suite)	1.7 Informer les riverains sur les espèces aquatiques en péril du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents;	● Nombre d'associations de chasseurs et de pêcheurs et autres organismes du milieu impliqués dans la distribution d'un dépliant; ● Nombre de dépliants distribués.	● FQF ● FQF	1. Produire un dépliant permettant aux pêcheurs d'identifier les espèces de poisson en danger et ainsi les sensibiliser à l'importance de remettre à l'eau ces poissons s'ils se retrouvent au bout de leur ligne;	X			● FQF - FFQ
				2. Diffuser le dépliant auprès des associations de chasseurs et de pêcheurs et des autres organismes du milieu.	X			● FQF
	1.8 Concevoir, d'ici 2006, les plans d'action pour chaque espèce faunique désignée menacée ou vulnérable;	● Nombre de plans d'action publiés.	● FAPAQ	1. Publier les plans d'action de l'éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire du Saint-Laurent), de l'aigle royal et du carcajou;	X			● FAPAQ
				2. Publier les plans d'action de la tortue géographique, de la tortue des bois, de la tortue musquée, de la tortue mouchetée, du caribou forestier, de la salamandre sombre des montagnes et de la salamandre pourpre;	X			● FAPAQ
				3. Publier le plan d'action du chevalier de rivière.		X		● FAPAQ
	1.9 Augmenter de 20%, d'ici 2005, en faveur des espèces fauniques qui font l'objet d'un plan d'action, les dépenses annuelles du programme Faune en danger;	● Investissements annuels versés pour des projets relatifs aux espèces qui ont un plan d'action par rapport aux investissements totaux annuels du programme Faune en danger.	● FFQ	1. Informer les partenaires pour la biodiversité que, dans le programme, l'accent sera mis sur des espèces qui font l'objet d'un plan d'action;	X			● FFQ
				2. Donner la priorité aux demandes d'aide financière pour les espèces fauniques dotées d'un plan d'action.	X			● FFQ
	1.10 Protéger, en forêt publique, 100% des sites connus abritant des espèces menacées ou vulnérables;	● Pourcentage des sites protégés validés.	● MRNFP	1. Intégrer, aux planifications annuelles et quinquennales des industriels forestiers, la localisation des espèces menacées ou vulnérables se retrouvant sur leur territoire d'intervention et leur signifier la mesure de protection à appliquer.			X ^c	● MRNFP - FAPAQ - MENV

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification ou de la réalisation d'activités liées à l'énergie, ou lors d'activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, urbaines et villageoises, ou de transport

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités liées à l'énergie	2.1 Promouvoir des mesures de compensation en matière de biodiversité pour tout nouveau projet d'aménagement hydroélectrique, privé ou public, ou tout autre nouveau projet de régularisation de crues;	● Nombre de projets hydroélectriques ou projets de régularisation de crues autorisés et la superficie conservée pour fins de compensation.	● MENV - MRNFP	1. Recueillir les données nécessaires et analyser les problématiques de biodiversité dans le cadre de la demande d'autorisation de chaque projet hydroélectrique ou projet de régularisation de crues, conformément aux directives d'étude d'impact;			x ^c	● MENV - FAPAQ
				2. Vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation.			x ^c	● MENV
	2.2 Réaliser des mesures concrètes de conservation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec;	● Nombre de sites d'Hydro-Québec évalués; ● Nombre de sites d'Hydro-Québec mis en valeur et utilisés de façon polyvalente.	● HQ ● HQ	1. Identifier les propriétés d'Hydro-Québec les plus susceptibles de répondre aux objectifs de l'Entente concernant la biodiversité sur les propriétés d'Hydro-Québec;			x	● HQ - FAPAQ - MENV
				2. Recueillir les données nécessaires et analyser les problématiques de biodiversité selon chaque cas;			x	● HQ - FAPAQ - MENV
				3. Fixer des priorités d'intervention en matière de conservation et de gestion;			x	● HQ - FAPAQ - MENV
				4. Voir à la réalisation des mesures retenues;			x	● HQ - FAPAQ - MENV
				5. Identifier les opportunités d'échange d'information et de données sur la biodiversité.			x	● HQ - FAPAQ - MENV
	2.3 Assurer le maintien de la diversité biologique dans l'exercice des activités de base d'Hydro-Québec (production et fourniture d'électricité);	● Travaux d'amélioration des conditions de migration de l'anguille et de l'aloose savoureuse aux ouvrages hydroélectriques et augmentation de la capacité de production du saumon atlantique; ● Émissions polluantes évitées par les exportations nettes d'Hydro-Québec (données exprimées en tonnes de NO _x de SO ₂ et de CO ₂);	● HQ ● HQ	1. Concevoir et exécuter les travaux de construction, d'entretien et de rénovation des équipements de façon à assurer le maintien d'une bonne productivité et d'une bonne diversité biologique dans les milieux touchés;			x	● HQ

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités liées à l'énergie (suite)	2.3 Assurer le maintien de la diversité biologique dans l'exercice des activités de base d'Hydro-Québec (production et fourniture d'électricité); (suite)	● Nombre de clients sensibilisés au programme « Bon arbre au bon endroit » d'Hydro-Québec.	● HQ	2. Par l'exportation d'hydroélectricité, contribuer à la diminution des émissions polluantes de centrales thermiques situées hors-Québec (on contribuera ainsi à protéger les écosystèmes contre les effets de la pollution atmosphérique, des pluies acides et du réchauffement global);			x	● HQ
				3. Minimiser l'usage des pesticides dans les corridors de transport d'énergie;			x ^c	● HQ
				4. Favoriser l'intégrité et la diversité des arbres des forêts urbaines situées sur le parcours du réseau de distribution d'électricité.			x ^c	● HQ
● Activités fauniques	2.4 Assurer la conformité environnementale de toutes les activités d'exploration pétrolière et gazière;	● Taux de conformité des mesures environnementales prévues dans le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, la saumure et les réservoirs souterrains.	● MRNFP	1. Approuver les projets d'exploration présentés par l'entreprise;			x ^c	● MRNFP
				2. Assurer la vérification et l'inspection, par un ingénieur, des travaux d'exploration de pétrole et de gaz naturel lors des étapes déterminantes.			x ^c	● MRNFP
	2.5 Assurer la conformité des équipements pétroliers sur le plan environnemental;	● Taux de conformité des équipements pétroliers au regard des dispositions environnementales du Règlement sur les produits pétroliers.	● MRNFP	1. Assurer la vérification des équipements pétroliers.			x ^c	● MRNFP
	2.6 Doter le gouvernement d'une politique de gestion intégrée des ressources (GIR) touchant les milieux forestiers;	● Adoption de la politique sur la gestion intégrée des ressources.	● FAPAQ - MRNFP - MENV	1. Déposer une politique sur la gestion intégrée des ressources (GIR).	x			● FAPAQ - MRNFP - MENV
	2.7 S'assurer, avec les différents partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources (GIR) pour neuf territoires fauniques et de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires;	● Nombre de plans GIR complétés; ● Nombre de plans GIR dont la mise en œuvre est amorcée.	● FAPAQ ● FAPAQ	1. Collaborer à l'implantation de la GIR, expérimenter diverses formules dans les territoires fauniques et soutenir les organismes fauniques (Réserve de Portneuf, AGTF, Zecs de la région 02);	x			● FAPAQ
2. Préparer un bilan de la réalisation des plans GIR;				x			● FAPAQ	

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action	
					04-05	05-06	06-07		
● Activités fauniques (suite)	2.7 S'assurer, avec les différents partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources (GIR) pour neuf territoires fauniques et de la mise en œuvre de ces plans dans au moins trois de ces neuf territoires; (suite)			3. Appuyer les efforts de la FAPAQ dans l'implantation de la GIR en pourvoirie et bonifier leurs initiatives par la réalisation d'au moins cinq autres plans de GIR réalisés en pourvoirie à droits exclusifs;		X		● FPAQ	
				4. Acquérir et rendre disponibles aux associations régionales du ZICO des cartes numériques et écoforestières;	X			● FQZ	
				5. Inciter les zecs à rédiger les orientations des GIR sur le plan local.	X			● FQZ	
	2.8 Réserver, pour les espèces autres que les salmonidés, 20 % des subventions de la Fondation de la faune du Québec reliées au milieu aquatique;	● Total des sommes réservées annuellement pour des projets sur les espèces autres que les salmonidés par rapport aux subventions totales octroyées annuellement pour les projets aquatiques.	● FFQ		1. Améliorer la qualité des habitats aquatiques des espèces piscicoles autres que les salmonidés.	X			● FFQ
	2.9 Assurer le libre accès aux plans d'eau près des centres urbains pour la pratique d'activités fauniques;	● Nombre d'ententes avec les représentants municipaux et les regroupements d'utilisateurs des plans d'eau.	● FAPAQ		1. Effectuer des sondages auprès des pêcheurs, du grand public et des gestionnaires gouvernementaux et municipaux et en informer la population;	X			● FAPAQ - FQF
					2. Négocier des ententes avec les organismes concernés et avec les utilisateurs des plans d'eau afin d'assurer un libre accès.	X			● FAPAQ - FQF
	2.10 Obtenir, d'ici 2005, que 100% des pêcheurs commerciaux se qualifient en fonction des nouvelles exigences en matière de pêche responsable;	● Pourcentage de pêcheurs commerciaux ayant obtenu leur accréditation du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (BAPAQ).	● MAPAQ		1. Appliquer la Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec.		X		● MAPAQ

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités forestières	2.11 Intégrer, d'ici 2006, de nouvelles exigences de maintien de la biodiversité dans tous les plans généraux d'aménagement forestier et en faire le suivi;	● Pourcentage des plans généraux d'aménagement forestier ayant intégré les nouvelles exigences.	● MRNFP	1. Réviser les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides;			X ^c	● MRNFP - MENV
				2. Diversifier la sylviculture afin que les paysages aménagés maintiennent le plus possible les attributs des paysages naturels;	X			● MRNFP
				3. Protéger les forêts mûres et surannées;			X ^c	● MRNFP
				4. Moduler la largeur des bandes riveraines (avec un minimum) en fonction des rôles multiples et des caractéristiques écologiques et sociales.			X ^c	● MENV - FAPAQ - MRNFP
	2.12 Améliorer la performance environnementale des industriels forestiers en ce qui concerne notamment l'orniérage des parterres de coupe, la perte de superficie productive, les événements d'érosion liés aux opérations forestières et la protection de la régénération forestière;	● Respect des seuils établis.	● MRNFP	1. Élaborer des indicateurs de performance environnementale et intégrer cette information au processus de gestion forestière.			X ^c	● MRNFP
	2.13 Favoriser la protection et la mise en valeur des forêts privées, notamment en appuyant les agences forestières dans leur planification de programmes;	● Mise à jour, aux cinq ans, des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées.	● MRNFP	1. Transmettre, aux agences de forêts privées, l'information sur les éléments de biodiversité à protéger et favoriser l'intégration de ces connaissances aux plans de protection et de mise en valeur des forêts privées;			X ^c	● MRNFP - MENV - FAPAQ
				2. Utiliser des indicateurs d'aménagement durable pour les forêts privées;			X ^c	● MRNFP
				3. Participer à la concertation avec les agences forestières et leurs partenaires.			X ^c	● MRNFP - MENV - FAPAQ

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités agricoles	2.14 Diminuer les risques de pollution ponctuelle par l'azote et par le phosphore et améliorer la qualité de l'eau en obtenant, d'ici 2010, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers pour 100% des lieux d'élevage des entreprises tenues à un tel entreposage, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles et selon le calendrier du programme d'aide Prime-Vert;	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'entreprises conformes; ● Nombre de lieux d'élevage concernés; ● Concentrations en phosphore des cours d'eau et concentration des nitrates et des organismes pathogènes dans les puits de sept bassins versants à vocation agricole. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAPAQ ● MAPAQ ● MENV 	1. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la construction d'ouvrages d'entreposage, incluant les méthodes alternatives;			x ^c	● MAPAQ
				2. Effectuer le suivi des cours d'eau et la caractérisation des puits de sept bassins versants à vocation agricole et diffuser les résultats;			x ^c	● MENV
				3. Appliquer le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, basé notamment sur l'entreposage étanche des fumiers et sur la fertilisation selon la capacité de support des sols;	x			● MENV
				4. Introduire le concept québécois d'éco-conditionnalité dans les programmes de soutien financier destinés aux producteurs et productrices agricoles.	x			● MAPAQ - MENV
	2.15 Diminuer les risques de pollution diffuse par l'azote et le phosphore et améliorer la qualité de l'eau en obtenant, pour 2004, la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles et selon le calendrier prévu;	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage d'entreprises munies d'un plan agroenvironnemental de fertilisation; ● Superficies couvertes par les plans agroenvironnementaux de fertilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAPAQ ● MAPAQ 	1. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à la réalisation d'un PAEF, notamment par l'adhésion aux clubs agroenvironnementaux, par la formation des producteurs et par les autres formules de services-conseils;	x			● MAPAQ - MENV
				2. Offrir des solutions aux agriculteurs et agricultrices ayant un problème de surplus de fumiers à la ferme, notamment grâce à l'utilisation d'équipements et de technologies visant la réduction des volumes de fumiers.	x			● MAPAQ - MENV

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités agricoles (suite)	2.16 Réduire les risques associés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole et en rationaliser l'usage, notamment en obtenant pour les cultures de céréales-mais-soya, de pommes et de pommes de terre, que 70% des superficies utiliseront la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et auront réduit de 50% l'utilisation des pesticides par rapport au niveau de 1992;	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de pesticides agricoles vendus; ● Superficies en culture par rapport aux superficies en lutte intégrée dans les cultures céréales-mais-soya, pommes et pommes de terre; ● Nombre de producteurs certifiés; ● Concentrations de pesticides dans les eaux de surface et souterraines. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MENV ● MAPAQ ● MENV ● MENV 	1. Poursuivre le Programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire;	x			● MAPAQ
				2. Adopter et mettre en oeuvre le Code de gestion des pesticides;	x			● MENV
				3. Mettre en oeuvre le Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides;			x	● MENV
				4. Rendre accessible la formation à distance;	x			● MEQ - MENV
				5. Développer un indice environnemental de sélection des pesticides à la ferme;	x			● MAPAQ - MENV
				6. Soutenir la recherche et le développement d'outils de lutte intégrée.			x	● MAPAQ - MENV
	2.17 Diminuer les risques de pollution diffuse ainsi que les risques d'érosion des sols et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en obtenant, d'ici 2005, que 100% des entreprises protègent les bandes riveraines et contrôlent l'accès des animaux aux cours d'eau;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'entreprises qui protègent les bandes riveraines; ● Nombre d'entreprises concernées qui contrôlent l'accès des animaux aux cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAPAQ ● MENV - MAPAQ 	1. Mettre en oeuvre le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles quant au contrôle de l'accès des animaux aux cours d'eau et à leur bande riveraine;	x			● MENV
				2. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à l'aménagement des bandes riveraines et de sites d'abreuvement des animaux dans le cadre du programme d'aide Prime-Vert;	x			● MAPAQ
				3. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.	x			● MENV

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités agricoles (suite)	2.18 Diminuer les risques de pollution diffuse ainsi que les risques d'érosion et améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité des sols en obtenant, d'ici 2005, que 25% des superficies en cultures annuelles fassent l'objet de travail réduit du sol;	<ul style="list-style-type: none"> ● Superficie en cultures annuelles; ● Superficie en travail réduit; ● Nombre d'entreprises concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAPAQ ● MAPAQ ● MAPAQ 	1. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à l'introduction de pratiques de conservation des sols dans le cadre du programme d'aide Prime-Vert;	x			● MAPAQ
				2. Soutenir le développement et l'implantation d'un système de gestion de l'environnement menant à une certification agroenvironnementale.		x		● MAPAQ - MENV
	2.19 Promouvoir l'agriculture biologique en garantissant que, d'ici 2005, les productions OGM ne risquent plus de contaminer les productions non OGM;	● Nombre de zones agricoles sous protection.	● MAPAQ	1. Définir les responsabilités légales des utilisateurs d'OGM;		x		● MAPAQ
				2. Sensibiliser les utilisateurs d'OGM aux responsabilités entourant la contamination des cultures sans OGM.		x		● MAPAQ
	2.20 Maintenir une superficie suffisante d'espaces boisés en milieu agricole, limiter la fragmentation de ces espaces et favoriser les aménagements boisés en milieu agricole;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de MRC ayant intégré, à leur schéma d'aménagement, des moyens pour protéger et limiter la fragmentation des espaces boisés; ● Nombre de MRC qui ont adopté des mesures de contrôle intérimaire pour opérer un contrôle immédiat sur l'abattage des boisés de ferme et pour éviter leur fragmentation; ● Nombre d'entreprises qui aménagent des écrans boisés; ● Nombre d'entreprises qui aménagent des haies brise-vent. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAMSL - MENV ● MAMSL - MENV ● MAPAQ ● MAPAQ 	1. Faire la promotion de la nécessité d'une telle intervention auprès des MRC et des municipalités et les inciter à établir des mesures de contrôle en utilisant, de manière appropriée, les outils et les pouvoirs dont elles disposent en matière d'abattage d'arbres;			x	● MAMSL - MAPAQ - MENV
				2. Offrir le soutien technique et financier nécessaire à l'aménagement d'écrans boisés et de haies brise-vent dans le cadre du programme d'aide Prime-Vert.	x			● MAPAQ
	2.21 Sensibiliser les relayeurs régionaux, municipaux et locaux relativement à l'intégration des besoins de la faune en milieu agricole et soutenir leur démarche conseil auprès des agriculteurs;	● Nombre de relayeurs sensibilisés.	● FAPAQ	1. Sensibiliser les intervenants du monde agricole par la mise en œuvre d'un plan d'action en éducation visant la conservation et la mise en valeur des habitats en milieu agricole.			x	● FAPAQ

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités agricoles (suite)	2.22 Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation, en 2004, de six projets pilotes de restauration d'habitats naturels en milieu agricole;	● Nombre de projets pilotes soutenus.	● FAPAQ	1. Établir des liens avec les principaux organismes du monde agricole (MAPAQ-UPA-Clubs environnementaux);			X ^c	● FAPAQ
				2. Assurer le soutien et le suivi de six projets pilotes.	X			● FAPAQ
	2.23 Diminuer les risques de pollution par les activités aquacoles en obtenant, d'ici 10 ans, une réduction de 40 % des rejets en phosphore dans toutes les piscicultures d'eau douce existantes qui produisent 5 tonnes et plus de salmonidés par an;	● Bilan périodique de performance de l'ensemble des piscicultures ayant adhéré à la stratégie de développement durable pour l'aquaculture en eaux douces; ● Suivi régulier de la qualité de l'effluent de chacune des piscicultures ayant adhéré à la stratégie de développement durable pour l'aquaculture en eau douce.	● MAPAQ ● MENV	1. Réaliser un portrait aquaenvironnemental de l'ensemble des piscicultures d'eau douce existantes.			X	● MAPAQ - MENV
				2. Offrir un programme de subvention (Aquafileu) spécifique pour les établissements piscicoles qui adhéreront à la stratégie de développement durable pour l'aquaculture en eau douce.			X ^c	● MAPAQ
● Activités minières	2.24 Faire restaurer, à leur fermeture, tous les sites miniers;	● Nombre de plans de restauration approuvés et mis en œuvre par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.	● MRNFP	1. Approbation des plans de restauration;			X ^c	● MRNFP
				2. Vérification et contrôle de la conformité aux plans.			X ^c	● MRNFP
	2.25 Éliminer le drainage acide des sites miniers;	● Pourcentage des sites générateurs d'acide qui ont été restaurés.	● MRNFP	1. Appuyer la Chaire en environnement et gestion des rejets miniers CRSNG - Polytechnique - UQAT;			X ^c	● MRNFP
				2. Assurer la diffusion d'information par la tenue de colloques en environnement;			X ^c	● MRNFP
				3. Participer au programme de recherche sur la neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM).			X ^c	● MRNFP
	2.26 Renforcer l'encadrement environnemental pour le secteur minier;	● Mise en œuvre du programme de réduction des rejets industriels; ● Application de la nouvelle version de la directive 019 sur l'industrie minière.	● MENV ● MENV	1. Faire caractériser, par les entreprises, les rejets industriels (liquides, gazeux et solides) de tous les établissements miniers;			X	● MENV
2. Déterminer, pour tous les établissements miniers, les paramètres sujets à une norme basée sur la protection du milieu récepteur;					X		● MENV	

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités minières (suite)	2.26 Renforcer l'encadrement environnemental pour le secteur minier; (suite)			3. Faire adopter la nouvelle version de la directive 019 par les autorités ministérielles.	X			● MENV
	2.27 Faire connaître les bilans de pression environnementale du secteur minier;	● Publication, à l'intérieur d'un délai de 24 mois suivant la fin de chaque année civile, des résultats des calculs des charges polluantes ainsi que les autres données environnementales.	● MENV	1. Établir le protocole de calcul des charges polluantes;	X			● MENV
				2. Développer et rendre opérationnel le système de gestion de la base de données environnementales du secteur minier;	X			● MENV
				3. Vérifier l'efficacité des systèmes de mesure de débit des établissements miniers et apporter les correctifs appropriés, le cas échéant.	X			● MENV
2.28 Restaurer tous les sites miniers abandonnés;	● Taux de restauration des surfaces utilisées pour les sites miniers abandonnés.	● MRNFP	1. Mettre en œuvre un programme d'intervention et de restauration des aires d'accumulation de résidus miniers abandonnés.			X ^c	● MRNFP	
● Activités industrielles	2.29 Augmenter, d'ici 2007, le nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires, incluant la gestion environnementale, au sein des grandes entreprises et des PME;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de participations de dirigeants d'entreprises et de travailleurs stratégiques aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, incluant la gestion environnementale; ● Nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires, incluant la gestion environnementale au sein des grandes entreprises et des PME. 	● MDERR	1. Enregistrer 3 000 participations aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, incluant la gestion environnementale afin de former les dirigeants d'entreprises et les travailleurs stratégiques à ces pratiques;			X	● MDERR - MENV - MESS
			● MDERR - MENV	2. Soutenir 600 à 700 nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises, incluant la gestion environnementale;			X	● MDERR - MENV - MESS
				3. Proposer au gouvernement un projet de modernisation du régime de protection de l'environnement.			X	● MENV
● Activités touristiques	2.30 Mettre en œuvre 50% des 15 orientations prioritaires inscrites au plan d'action 2003-2008 sur le tourisme de nature et l'écotourisme;	● Nombre d'orientations prioritaires inscrites au plan d'action sur le tourisme de nature et l'écotourisme.	● TQ	1. Définir le contenu de la nouvelle politique et la mettre en œuvre.			X	● TQ

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités touristiques (suite)	2.31 Associer, d'ici 2006, les entreprises touristiques au maintien de la diversité biologique en incitant l'adhésion de 4 associations sectorielles et de 145 entreprises au Programme de qualité;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'associations ayant adhéré au programme; ● Nombre d'entreprises touristiques certifiées par secteur d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● TQ ● TQ 	1. Mettre en application le Programme de qualité dans les secteurs du tourisme d'aventure et de l'écotourisme dès 2003-2004.			x	● TQ
	2.32 Favoriser, dans les pourvoies, le développement et la mise en marché d'activités d'observation du milieu naturel et de la faune;	● Nombre de pourvoyeurs qui offrent des activités sans prélèvement.	● FPQ	1. Développer une charte sur la biodiversité en pourvoies;	x			● FPQ - MRNFP
					2. Organiser des sessions d'information afin de communiquer aux membres de la Fédération des pourvoyeurs les notions nécessaires à l'exploitation du marché de l'écotourisme.	x		
	2.33 Sensibiliser les adeptes du quad (quatre roues ou véhicules tout-terrain), aux impacts de leur pratique sur la faune et l'environnement;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de guides produits et distribués; ● Nombre de clubs de quad qui recevront le guide. 	<ul style="list-style-type: none"> ● FFQ ● FFQ 	1. Produire et diffuser un guide pratique d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec.	x			● MTQ - FFQ - MRNFP - FAPAQ - SEPAQ - MENV
2.34 Sensibiliser les motoneigistes aux impacts de leur pratique sur le milieu naturel;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de clubs de motoneigistes impliqués dans la distribution de dépliants de sensibilisation; ● Nombre de dépliants distribués. 	<ul style="list-style-type: none"> ● FQF ● FQF 	1. Produire et diffuser un dépliant sur les impacts de la motoneige sur les espèces fauniques, en particulier sur le cerf de Virginie;	x			● FQF - MTQ - MRNFP	
● Activités urbaines et villageoises	2.35 S'assurer que toutes les municipalités maintiennent en bon état les équipements de traitement des eaux usées et qu'elles les exploitent de façon à respecter les exigences reliées aux rejets;	● Nombre de municipalités dont les équipements sont maintenus en bon état et qui respectent les exigences reliées aux rejets.	● MAMSL - MENV	1. Maintenir un système qui permet aux municipalités de transmettre, par voie électronique, les informations requises pour évaluer et maintenir les performances des installations de traitement des eaux usées;			x ^c	● MAMSL
				2. Élaborer un plan d'action pour diminuer la toxicité des effluents municipaux.	x			● MAMSL

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités urbaines et villageoises (suite)	2.36 Promouvoir la saine gestion des eaux usées par les pourvoies;	● Nombre de pourvoies dont les installations septiques sont rendues conformes.	● FPQ	1. Produire et distribuer aux pourvoies une brochure informative sur les eaux usées;	x			● FPQ
				2. Intervenir <i>in situ</i> afin de présenter aux pourvoies les différents outils de traitement des eaux usées et, au besoin, les référer à un consultant.	x			● FPQ
	2.37 Promouvoir, auprès des municipalités, le développement de stratégies, de politiques ou de programmes municipaux de foresterie urbaine et de verdissement, d'intégration des parcs et des espaces verts à l'intérieur d'un réseau continu ainsi que la renaturalisation des berges des lacs et cours d'eau en milieu urbain;	● Nombre de municipalités s'étant dotées de stratégies, de politiques ou de programmes municipaux dans ce domaine.	● MAMSL - MENV	1. En collaboration avec des partenaires interministériels, documenter les enjeux en cause et les faire connaître pour susciter l'ébauche d'un plan d'action visant à assurer la conservation et la mise en valeur des territoires d'intérêt dans les régions métropolitaines de Québec et de Montréal;	x			● MAMSL - MENV
				2. Créer des environnements favorables à la marche et à la bicyclette en milieu urbain.			x ^c	● MTQ - AMT - MAMSL
	2.38 Réduire l'usage des pesticides en milieu urbain;	● Quantité annuelle de pesticides vendus au Québec.	● MENV	1. Adopter et mettre en oeuvre le code de gestion des pesticides.			x ^c	● MENV
2.39 Interdire, sauf dans des cas exceptionnels, les empiètements de l'urbanisation sur les sols agricoles et les boisés d'intérêt de même que sur les rives, le littoral et les plaines d'inondation et s'assurer que, lorsque ces empiètements seront inévitables, ils seront réalisés de manière à avoir le moindre impact;	● Superficie agricole convertie à des fins d'urbanisation; ● Nombre et superficie des boisés d'intérêt supprimés à des fins d'urbanisation; ● Nombre d'autorisations délivrées et superficie d'empiètement de l'urbanisation sur les rives, sur le littoral ou dans les plaines d'inondation.	● MAMSL - MAPAQ - MENV ● MAMSL - MENV ● MAMSL - MENV	1. S'assurer que les schémas d'aménagement des MRC et des communautés métropolitaines répondent aux orientations et aux attentes gouvernementales en ces matières et incorporent des moyens pour que les municipalités s'y conforment;			x ^c	● MAMSL	
			2. S'assurer que la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables soit intégré dans tous les schémas d'aménagement des MRC.	x			● MENV	
● Activités de transport	2.40 Doter le ministère des Transports, d'ici 2007, d'un système de gestion environnementale de type ISO 14 001;	● Pourcentage d'avancement du projet d'implantation du système de gestion environnementale.	● MTQ	1. Mettre en oeuvre une stratégie d'implantation d'un système ministériel de gestion environnementale;			x ^c	● MTQ

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Activités de transport (suite)	2.40 Doter le ministère des Transports, d'ici 2007, d'un système de gestion environnementale de type ISO 14 001; (suite)	● Pourcentage d'avancement du projet d'implantation du système de gestion environnementale. (suite)	● MTQ	2. Intégrer le maintien de la diversité biologique dans la planification stratégique du Ministère;	x			● MTQ
				3. Consolider l'intégration des aspects environnementaux, dont la biodiversité, dans toutes les phases de la réalisation, de la mise en œuvre ou de la révision du plan directeur en transport et des plans de transport régionaux et d'agglomérations;			x ^c	● MTQ
				4. Poursuivre, au niveau des infrastructures de transport, la réalisation de mesures d'atténuation, de compensation, d'entretien et d'aménagement qui favorisent la biodiversité;			x ^c	● MTQ
				5. Poursuivre, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, l'intégration des aspects environnementaux dans les normes, dans le cahier de charges et devis généraux et les devis spécifiques lors de leur élaboration et de leur révision.			x ^c	● MTQ
				1. S'assurer que la gestion de la végétation dans les dépendances vertes tient compte de la diversité des espèces floristiques et fauniques, notamment des espèces menacées ou vulnérables;			x ^c	● MTQ
	2.41 Appliquer, d'ici 2005, une gestion écologique sur plus de 90 % des dépendances vertes associées aux emprises autoroutières tout en assurant la sécurité des utilisateurs;	● Nombre de kilomètres de dépendances vertes des emprises autoroutières bénéficiant d'une gestion écologique.	● MTQ	2. Réaliser un plan de communication visant la sensibilisation et l'information sur la gestion écologique;	x			● MTQ
				3. Élaborer et mettre en place, au sein du ministère des Transports, un plan de gestion des sels de voirie (NaCl), des fondants et des abrasifs afin de minimiser leur impact sur l'environnement;	x			● MTQ
				4. Réduire à zéro l'utilisation des herbicides chimiques dans la gestion courante des dépendances vertes du réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports.			x ^c	● MTQ

Prendre en compte la diversité biologique dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur les organismes génétiquement modifiés, les changements climatiques, la gestion de l'eau ainsi que sur la sécurité environnementale et civile

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Organismes génétiquement modifiés	3.1 Soutenir le gouvernement dans son positionnement relatif à la mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;	● Prise de décision par le Conseil des ministres.	● MENV	1. Produire le rapport sur les impacts de mise en œuvre du Protocole.	x			● MENV - MAPAQ - MDERR
	3.2 Élaborer un projet de cadre de gestion des risques environnementaux associés aux OVM;	● Dépôt au gouvernement, en 2004, d'un projet de cadre de gestion des risques environnementaux.	● MENV	1. Compléter les travaux du Groupe de travail interministériel sur la biosécurité.	x			● MENV - MAPAQ - MDERR
● Changements climatiques	3.3 Intégrer des modalités de maintien de la diversité biologique dans les mesures relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques;	● Nombre de mesures du plan d'action québécois 2000-2002 (et de ses révisions subséquentes) sur les changements climatiques qui intègrent le maintien de la biodiversité.	● MENV	1. Sensibiliser les différents ministères et organismes responsables de la mise en œuvre du plan d'action à l'importance de tenir compte de la diversité biologique;			x ^c	● MENV
				2. Consolider le réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers;			x ^c	● MRNFP
				3. Promouvoir la plantation d'essences forestières à croissance rapide dans les friches (forêt privée) et sur les grands brûlés non régénérés (forêt publique);			x ^c	● MRNFP
				4. Accroître la compréhension du changement climatique et des processus physiques en jeu au Québec, notamment au regard des ressources hydriques et des écosystèmes pour l'axe Saint-Laurent-Grands Lacs;	x			● MENV - MTQ - HQ
				5. Soutenir et bonifier la modélisation régionale du climat et toute autre modélisation pertinente (p. ex. modélisation hydrique et des écosystèmes);	x			● MENV - MTQ - HQ
				6. Consolider et moderniser les réseaux de surveillance du climat et des ressources hydriques;			x ^c	● MENV

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Changements climatiques (suite)	3.3 Intégrer des modalités de maintien de la diversité biologique dans les mesures relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques; (suite)			7. Réaliser une étude visant à déterminer le potentiel des sols du Québec à séquestrer le carbone;	x			● MAPAQ
				8. Déterminer la sensibilité et préciser les effets du changement climatique sur les plans régional et local, notamment pour les ressources hydriques, les flux océaniques et les écosystèmes;			x ^c	● MENV - MTQ - HQ
				9. Réaliser un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques d'aménagement du territoire (incluant la foresterie urbaine et le verdissement) visant la réduction des gaz à effet de serre.	x			● MAMSL
● Gestion de l'eau	3.4 Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants et du Saint-Laurent;	● Nombre de comités de bassins versants formés et officiellement reconnus par le gouvernement.	● MENV - MRI	1. Établir un cadre de référence pour la gestion intégrée par bassin versant (Saint-Laurent et ses affluents);	x			● MENV
				2. Établir une caractérisation des bassins hydrographiques des principaux plans du Québec en consolidant le suivi systématique de l'eau et des écosystèmes aquatiques;			x ^c	● MENV
	3.5 Mettre en œuvre un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides;	● Nombre de tronçons de cours d'eau cartographiés dans le cadre du programme de détermination des cotes de crues; ● Nombre de schémas d'aménagement intégrant les zones désignées inondables; ● Nombre de demandes de dérogations et nombre de dérogations accordées.	● MENV ● MENV ● MAMSL	1. Accroître les activités de promotion pour renforcer la protection du littoral, des plaines inondables et des milieux humides en utilisant notamment la délimitation de la ligne des hautes eaux;			x ^c	● MENV
				2. Apporter un soutien technique aux différents ministères qui produisent des données concernant les zones inondables, pour assurer le respect de la norme provinciale de numérisation utilisée par le système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT);			x ^c	● MAMSL

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Gestion de l'eau (suite)	3.5 Mettre en œuvre un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides; (suite)			3. Requérir des MRC la prise en compte, dans leur schéma d'aménagement, des zones inondables déterminées dans le cadre du Programme de détermination des cotes de crues.			x ^c	● MENV - MAMSL
	3.6 Étendre l'application de la politique des débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques;	<ul style="list-style-type: none"> ● Modification, à cet effet, de la politique des débits réservés écologiques; ● Nombre de plan de gestion de barrages publics intégrant la notion de débits réservés écologiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MENV - FAPAQ - MRNFP ● MENV 	1. Inclure d'autres composantes des écosystèmes aquatiques dans la politique sur les débits réservés écologiques;		x		● MENV - FAPAQ - MRNFP
				2. Inclure la notion de débits réservés écologiques à l'intérieur des plans de gestion des barrages publics.			x ^c	● MENV
● Sécurité environnementale et civile	3.7 Inciter les MRC, les communautés métropolitaines et l'administration régionale Kativik à inclure, dans les schémas de sécurité civile, les territoires d'intérêt naturel ou écologique;	● Pourcentage de schémas de sécurité civile qui incluent les territoires d'intérêt naturel ou écologique.	● MSP - MENV	1. Inclure la notion de diversité biologique dans les documents d'information qui expliqueront le contenu des schémas de sécurité civile;	x			● MENV-MSP
				2. Fournir aux MRC, aux communautés métropolitaines et à l'administration Kativik une liste des territoires d'intérêt naturel ou écologique qui devraient apparaître dans les schémas de sécurité civile;	x			● MSP-MENV
				3. Vérifier les schémas de sécurité civile des MRC afin de s'assurer que, pour chaque territoire d'intérêt naturel ou écologique identifié, le schéma décrit les risques (vulnérabilité) identifiés, les mesures de protection existantes et les objectifs visés de protection;		x		● MSP-MENV

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Sécurité environnementale et civile (suite)	3.7 Inciter les MRC, les communautés métropolitaines et l'administration régionale Kativik à inclure, dans les schémas de sécurité civile, les territoires d'intérêt naturel ou écologique; (suite)			4. Vérifier les plans de sécurité civile des municipalités afin de s'assurer que ces dernières identifient les territoires d'intérêt naturel ou écologique et déterminent, dans les schémas de sécurité civile, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour les protéger;			x	● MENV-MSP
				5. S'assurer que les entreprises « génératrices de risque majeur » tiennent compte, dans leur processus de planification de sécurité civile, du concept de sauvegarde de la diversité biologique et de territoires d'intérêt naturel ou écologique.			x	● MENV-MSP
	3.8 Sensibiliser les gestionnaires des zones d'exploitation contrôlée (zecs) à l'intérêt d'élaborer un plan d'urgence visant à protéger certains habitats fauniques jugés d'importance;	● Nombre de plans d'urgence élaborés et adoptés dans les zecs.	● FQGZ ● MENV	1. Distribuer un modèle type de plan d'urgence et offrir un soutien à chacun des organismes gestionnaires de zecs;	x			● FQGZ
				2. Inciter les zecs à faire inclure les plans d'urgence dans les schémas de sécurité civile des MRC.	x			● FQGZ
	3.9 Favoriser la concertation des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux dans la lutte aux espèces envahissantes;	● Nombre d'espèces envahissantes ayant fait l'objet d'un suivi.		1. Participer au plan canadien visant à contrer la menace que présentent les espèces exotiques envahissantes;	x			● MENV - FAPAQ
				2. Participer au groupe de travail canadien sur les espèces aquatiques envahissantes;			x ^c	● FAPAQ - MENV
				3. Informer et sensibiliser la population sur les espèces aquatiques envahissantes;			x ^c	● FAPAQ - MENV
				4. S'assurer sur le plan légal que les espèces envahissantes sujettes à un contrôle gouvernemental ne font pas l'objet d'un commerce au Québec.	x			● MENV

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Autochtones	4.1 Informer les autochtones des démarches et des projets reliés à la biodiversité;	● Nombre de présentations, de mentions et d'articles reliés à la biodiversité et touchant les autochtones.	● SAA	1. Publier des articles dans les médias autochtones existants;			x	● SAA
				2. Utiliser les forums autochtones déjà existants pour diffuser de l'information;			x	● SAA -MENV
				3. Rappeler l'importance des démarches environnementales lors de rencontres avec les communautés autochtones;			x	● SAA
				4. Collaborer, avec les ministères concernés, à l'envoi de lettres et de documents d'information rédigés dans les deux langues (français et anglais).			x	● SAA -MENV
	4.2 Encourager la participation des autochtones au maintien de la diversité biologique;	● Nombre de communautés et d'organismes autochtones impliqués dans des projets reliés à la biodiversité.	● SAA	1. Organiser des rencontres consultatives et s'assurer que les autochtones y sont invités;			x	● SAA -MENV
				2. Faciliter et coordonner les relations entre les autochtones et les ministères sectoriels concernés par les projets d'aires protégées, de diversité biologique et de développement durable;			x	● SAA -MENV
				3. Développer des partenariats touristiques dans les secteurs de la pourvoirie, du tourisme d'aventure et de l'écotourisme.			x ^c	● FPQ - TQ
	4.3 S'assurer de la pérennité des savoirs traditionnels (inventaire, transmission, valorisation);	● Nombre de projets mis de l'avant.	● SAA	1. S'assurer que les dossiers environnementaux et la biodiversité seront pris en compte dans le processus de négociations territoriales;			x	● SAA -MENV
				2. Informer la clientèle autochtone des différentes sources de financement (par exemple le Fonds d'action québécois pour le développement durable).			x	● SAA -MENV

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Jeunes	4.4 Augmenter de 20% le nombre de jeunes participant à des stages relatifs à la biodiversité dans les ministères et chez les partenaires associés;	● Pourcentage d'augmentation de jeunes stagiaires par rapport à 2003.	● MENV	1. Accroître le nombre de stages au MENV, à la FAPAQ et au MAPAQ;			x	● MENV - FAPAQ - MAPAQ
				2. Poursuivre les stages internationaux sous la responsabilité du MRI : - Programme « Québec sans frontière »; - Programmes de stages internationaux dans les organismes internationaux.			x	● MRI
	4.5 Enrichir annuellement, entre 2004 et 2007, le Plan d'action sur la biodiversité grâce à des propositions issues des groupes de jeunes;	● Nombre d'actions intégrées.	● MENV	1. Faire inscrire la Stratégie sur la diversité biologique au Plan gouvernemental d'action jeunesse;	x			● MENV
				2. Faire en sorte que le Parlement Jeunesse aborde la question de la biodiversité à chacune de ses sessions de travail entre 2004 et 2007;			x	● MENV
				3. Consulter régulièrement la Table Jeunesse du ministère de l'Environnement et le Secrétariat à la jeunesse afin de favoriser des actions touchant la biodiversité;			x	● MENV
				4. Reconnaître des organismes représentant les jeunes comme partenaires pour la mise en œuvre au Québec de la Convention sur la biodiversité.			x	● MENV
	4.6 Sensibiliser davantage les jeunes et soutenir leurs initiatives en matière de biodiversité en encourageant notamment la production et la diffusion de matériel éducatif;	● Nombre et valeur monétaire de projets développés par les écoles vertes Brundtland; ● Nombre et valeur monétaire de projets soutenus provenant d'établissements d'enseignement collégial; ● Nombre d'écoles ou d'établissements scolaires sensibilisés;	● MENV ● MENV - FAPAQ ● FAPAQ	1. Faire un bilan des actions associées à la biodiversité dans le milieu scolaire (primaire, secondaire et collégial);			x ^c	● MENV
				2. Faire connaître, en 2004, « le coin de Rafale » (surtout les aventures touchant la biodiversité) dans les 573 établissements verts Brundtland du Québec;	x			● MENV
				3. Faire connaître les « Aventures du patrimoine » dans les commissions scolaires du Québec;			x ^c	● FAPAQ

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Jeunes (suite)	4.6 Sensibiliser davantage les jeunes et soutenir leurs initiatives en matière de biodiversité en encourageant notamment la production et la diffusion de matériel éducatif; (suite)	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombres de jeunes accueillis sur le site d'exposition du Centre de la diversité biologique; ● Nombre de jeunes de moins de 16 ans participant aux activités de pêche; ● Nombre de permis « pêcheurs en herbe » délivrés. 	<ul style="list-style-type: none"> ● CDBQ ● FPQ-FQF-FQGZ-FAPAQ ● FFQ-FQF 	4. Assurer la poursuite du programme éducatif « La faune et vous » auprès des élèves de 6 ^e année;			x ^c	● FAPAQ
				5. Réaliser une exposition sur la biodiversité du lac Saint-Pierre;	x			● CDBQ
				6. Organiser deux colloques sur la biodiversité du lac Saint-Pierre et du Québec;		x		● CDBQ
				7. Contribuer à la fête de la pêche;			x	● FPQ - FQGZ - FQF - FFQ
				8. Contribuer à l'activité Pêche en herbe;			x	● FQF - FFQ - FQGZ - FPQ
				9. Organiser et coordonner les activités de Pêche en herbe et soutenir les organismes du milieu dans les activités pour les jeunes de 9 à 12 ans sur l'ensemble du territoire québécois.			x	● FPQ
● Organismes non gouvernementaux	4.7 Soutenir les initiatives des ONG en matière de biodiversité;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre et valeur monétaire des projets soutenus; ● Nombre d'espèces menacées ou vulnérables ayant profité d'actions de protection par des bénéficiaires de la Fondation HQ; ● Nombre et superficie d'habitats et d'aires protégées grâce aux initiatives des ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MENV-FAPAQ- FFQ-Fondation HQ ● Fondation HQ ● Fondation HQ -MENV 	1. Assurer le soutien financier des projets des ONG visant la biodiversité dans le cadre des programmes existants ayant une perspective de développement durable.			x ^c	● MENV - FAPAQ -FFQ - Fondation HQ
	4.8 Réaliser un suivi régulier du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean issu des États généraux de l'environnement de 1999;	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage du nombre d'actions suivies par année sur le nombre d'actions en cours. 	● CREDD-02	1. Animer le milieu régional en s'appuyant sur les travaux du Comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'action régional sur la diversité biologique;		x		● CREDD-02 - MSP -MENV

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Organismes non gouvernementaux (suite)	4.8 Réaliser un suivi régulier du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay-Lac-Saint-Jean issu des États généraux de l'environnement de 1999; (suite)			2. Dresser et diffuser un bilan annuel régional de l'état d'avancement des actions et de leur suivi;		X		● CREDD-02 - MENV
				3. Assurer la diffusion publique de l'avancement du suivi régional sur une base régulière au moyen du site Web du CREDD;		X		● CREDD-02
				4. Évaluer la démarche de mise en œuvre du plan d'action sur la diversité biologique au niveau régional à mi-mandat (2004) et à la fin du projet de suivi (2005-2006).		X		● CREDD-02
	4.9 Développer la capacité d'intervention des organismes et des associations de conservation par la tenue d'ateliers de formation;	● Nombre d'ateliers tenus dans divers milieux et nombre de participants.	● UQCN	1. Tenir huit ateliers de formation dans quatre régions du Québec.	X			● UQCN
	4.10 Accroître le nombre d'ONG comme partenaires formels du Plan d'action québécois sur la diversité biologique;	● Nombre d'ONG d'envergure nationale partenaires de la biodiversité; ● Nombre d'ONG d'envergure régionale partenaires de la biodiversité.	● MENV ● MENV	1. Réaliser une campagne de recrutement d'ONG d'envergure nationale comme partenaires de la biodiversité;			X	● MENV - FAPAQ - MAPAQ - MRNFP
				2. Réaliser une campagne de recrutement d'ONG d'envergure régionale comme partenaires de la biodiversité;			X	● MENV - FAPAQ - MAPAQ - MRNFP
				3. Informer régulièrement les conseils régionaux de l'environnement du Québec sur l'expérience vécue au Saguenay-Lac-Saint-Jean.		X		● CREDD-02

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Organismes publics régionaux et locaux	<p>4.11 Obtenir que soient intégrées les préoccupations gouvernementales en matière de biodiversité à l'intérieur des planifications locales et régionales dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les schémas d'aménagement des MRC et des communautés métropolitaines; - les plans stratégiques régionaux, - les ententes-cadres de développement; - les plans régionaux de développement du territoire public; - les conventions de gestion territoriale en territoire public intramunicipal; - le plan d'affectation du territoire public; - les plans de développement régionaux associés aux ressources fauniques (PDRRF); 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pourcentage de schémas d'aménagement en vigueur ayant intégré la biodiversité; ● Pourcentage de plans stratégiques régionaux ayant intégré des préoccupations en matière de biodiversité; ● Pourcentage d'ententes-cadres de développement ayant intégré des préoccupations en matière de biodiversité; ● Pourcentage de plans régionaux de développement ayant intégré des préoccupations en matière de biodiversité; ● Pourcentage de conventions de gestion territoriale en territoire public intramunicipal faisant état de préoccupations en matière de biodiversité; ● Pourcentage de plans d'affectation du territoire public ayant intégré des préoccupations en matière de biodiversité; ● Nombre de projets réalisés dans le cadre des PDRRF visant l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MAMSL ● MDERR ● MDERR ● MRNFP ● MRNFP ● MRNFP ● FAPAQ 	1. Transmettre aux MRC les orientations gouvernementales en aménagement du territoire et les inciter à prévoir, dans leurs schémas d'aménagement, des mesures qui contribueront à protéger la biodiversité (protection des boisés, des milieux humides, des rives, des littoraux et des plaines inondables, des habitats fauniques et floristiques, des milieux naturels);			x ^c	● MAMSL
				2. Inciter les CRD à prendre en compte la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique;			x	● MDERR
				3. Négocier l'implication des ministères et des organismes du milieu pour la mise en œuvre de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique dans les nouvelles ententes cadres de développement;			x	● MDERR - MENV
				4. Intégrer les préoccupations liées à la biodiversité lors de la planification du territoire;			x ^c	● MRNFP - MENV
				5. Intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les tableaux territoriaux servant à la réalisation des plans régionaux de développement du territoire public;	x			● MRNFP - MENV
				6. S'assurer que les préoccupations en matière de biodiversité sont prises en considération dans la mise en valeur du territoire public intramunicipal;			x ^c	● MRNFP

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Organismes publics régionaux et locaux (suite)	4.11 Obtenir que soient intégrées les préoccupations gouvernementales en matière de biodiversité à l'intérieur des planifications locales et régionales dont : (suite)			7. Intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les tableaux territoriaux servant à la réalisation du plan d'affectation du territoire public;	x			● MRNFP - MENV
				8. Adopter 16 PDRRF;	x			● FAPAQ
				9. Offrir un soutien professionnel et technique pour la réalisation des projets de mise en valeur ou l'évaluation de leur pertinence au regard du PDRRF concerné.			x ^c	● FAPAQ

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Connaissances sur la diversité biologique	5.1 Mettre à jour, sur une base régulière, les systèmes d'information sur la diversité biologique et en faciliter la consultation;	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultations annuelles au Centre de données du patrimoine naturel; ● Nombre de systèmes en réseau et accessibles par Internet pour les utilisateurs québécois, canadiens et internationaux; ● Nombre de données ajoutées dans les banques de données sur la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● MENV-FAPAQ ● MENV ● MENV-FAPAQ 	1. Identifier les banques de données ministérielles existantes;	x			● MENV - MAPAQ - MRNFP - FAPAQ
				2. Rendre accessibles par Internet les données et métadonnées sur la biodiversité au Québec;	x			● MENV - FAPAQ
				3. Intervenir auprès des ministères afin que les informations recueillies dans les rapports annuels d'activités des pourvoiries complètent d'éventuels systèmes d'information, autres que la base de données sur la grande faune;			x	● FPQ
				4. Maintenir et développer les liens internationaux avec les autres centres de données sur la conservation, par la participation aux analyses transfrontalières de la biodiversité;			x ^c	● MRI - MENV - FAPAQ
				5. Maintenir et développer les liens nord-américains avec les autres centres de données sur la conservation, en participant à la documentation de serveurs canadiens et nord-américains de métadonnées sur la biodiversité (Nature Serve Species Analyst);	x			● MENV - FAPAQ
				6. Mettre à jour les données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) à la suite des inventaires réalisés;			x ^c	● MENV - FAPAQ
				7. Consolider le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), par le développement de volets sur les communautés naturelles et sur les plantes invasives;	x			● MENV - FAPAQ

³ Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Connaissances sur la diversité biologique (suite)	5.1 Mettre à jour, sur une base régulière, les systèmes d'information sur la diversité biologique et en faciliter la consultation; (suite)			8. Réaliser 100% du troisième programme d'inventaire écoforestier et avoir débuté le quatrième programme d'ici 2004;	x			● MRNFP
				9. Mettre à jour et rendre compatibles les systèmes d'information géographique (SIG) et les bases de données connexes.			x ^c	● PGGQ
	5.2 Maintenir à jour un système de suivi sur les projets et les problèmes des espèces fauniques menacées;	● Nombre d'espèces menacées inscrites au système de suivi; ● Nombre de fiches d'observation sur les espèces menacées ou vulnérables obtenues dans les zecs.	● FAPAQ ● FQGZ	1. Assurer la mise à jour des informations sous forme de tableau de bord des espèces fauniques menacées;			x ^c	● FAPAQ
				2. Créer et mettre à jour une base de données publique relative aux zecs répertoriant la totalité des fiches d'observation reçues au sujet des espèces menacées ou vulnérables.			x ^c	● FQGZ
	5.3 Viser à assurer la pérennité et la mise en valeur des collections scientifiques d'intérêt national;	● Nombre de collections scientifiques reconnues et sauvegardées.	● MENV	1. Élaborer un répertoire de l'état des collections scientifiques et proposer des modalités de conservation à long terme en partenariat avec les universités.	x			● MENV
	5.4 Assurer, d'ici 2006, une relève professionnelle en sciences naturelles, particulièrement en taxinomie, en floristique et en écologie végétale dans les universités et les organismes gouvernementaux;	● Nombre d'étudiants universitaires gradués en taxinomie, en floristique et en écologie végétale; ● Nombre de bourses d'études graduées.	● MENV ● MENV- MEQ	1. Évaluer les besoins en 2004;	x			● MENV
				2. Susciter la création d'un programme spécifique pour la formation, associé à une université québécoise;	x			● MENV - FAPAQ - MAPAQ
				3. Susciter des bourses d'études de façon à pouvoir assurer une relève professionnelle en sciences naturelles.			x ^c	● MEQ
	5.5 Développer et mettre à jour, sur une base annuelle, les indicateurs de biodiversité et en faciliter la diffusion;	● Nombre d'indicateurs de biodiversité documentés.	● MENV	1. Documenter des indicateurs de biodiversité;			x ^c	● MENV - MAPAQ - MRNFP - MAMSL - FAPAQ
				2. Diffuser les indicateurs de biodiversité dans un rapport annuel.			x ^c	

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

S'associer, sur la scène canadienne et à l'échelle internationale aux efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Scène canadienne	6.1 Participer, sur la scène canadienne, aux travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies;	● Contributions du Québec aux travaux fédéraux-provinciaux-territoriaux.	● MENV - SAIC	1. Participer aux rencontres fédérales-provinciales.			x ^c	● MENV - MRNFP - FAPAQ - MAPAQ
	6.2 Faire valoir, sur la scène canadienne, l'expertise du Québec en matière de biodiversité de même que son engagement au maintien de la diversité biologique;	● Nombre de réunions auxquelles le gouvernement a participé.	● MENV - SAIC	1. Diffuser au Canada, dans différents forums, les publications produites au Québec et faire connaître les expériences et les projets qui y sont menés.			x ^c	● MENV - MRNFP - FAPAQ - MAPAQ
	6.3 Développer des partenariats et des activités de coopération en matière de biodiversité et de biosécurité avec les autres gouvernements au Canada;	● Nombres d'activités de coopération interprovinciale et fédérale-provinciale en matière de biodiversité et de biosécurité.	● MENV - SAIC	1. Convenir, avec les autres gouvernements au Canada, d'interventions communes et de partenariats dans le domaine de la biodiversité (- espèces menacées et en péril; - espèces aquatiques envahissantes; - tendances et suivi des espèces et des écosystèmes; - intendance : conservation volontaire; - science et information).			x ^c	● MENV - MRNFP - FAPAQ - MAPAQ
● Échelle internationale	6.4 Démontrer l'engagement et faire valoir les responsabilités et les intérêts du Québec à l'égard de la mise en œuvre, du suivi et de l'évolution de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies et de ses protocoles tout en rehaussant, par une participation aux discussions internationales, l'expertise québécoise dans le domaine;	● Contributions du Québec à l'échelle internationale.	● MRI	1. Participer aux réunions de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de donner des avis scientifiques et techniques (SBSTTA) et aux ateliers thématiques ou sectoriels;			x ^c	● MRI - MENV
				2. Assurer une veille de l'évolution des problématiques entourant la convention et les protocoles en découlant;			x ^c	● MRI - MENV
				3. Tenir compte, dans l'harmonisation de la stratégie québécoise, des nouveaux domaines d'application de la convention (p. ex. écotourisme).			x ^c	● MRI - MENV

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ³			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	
● Échelle internationale (suite)	6.5 Faire valoir l'expertise du Québec en matière de biodiversité de même que son engagement face au maintien de la diversité biologique;	● Nombre d'experts québécois participant aux réunions du SBSSTA.	● MENV	1. Diffuser, dans différents forums internationaux ou auprès des Parties à la convention, les publications produites au Québec et faire connaître les expériences et projets qui y sont menés;			x ^c	● MRI - MENV
				2. Soutenir la participation de conférenciers québécois dans les grands forums internationaux;			x	● MRI - MENV FAPAQ - TQ
				3. Organiser ou participer à des missions techniques.			x	● MRI - MENV MAPAQ - MDERR
	6.6 Développer des partenariats et des coopérations internationales en matière de biodiversité et de biosécurité;	● Nombre d'ententes de coopération internationale en matière de biodiversité; ● Nombre d'experts québécois collaborant aux organisations du bassin des Grands Lacs dans le domaine des espèces envahissantes introduites par voie maritime.	● MRI ● MENV	1. Repérer les principaux partenaires internationaux;			x ^c	● MRI - MENV
				2. Convenir des ententes internationales de partenariat;			x ^c	● MRI - MENV
				3. S'assurer d'une participation du gouvernement du Québec aux organisations internationales œuvrant dans la prévention et le contrôle de l'introduction des espèces exotiques envahissantes par le secteur maritime (eaux de ballast) dans le système Saint-Laurent-Grands Lacs.			x ^c	● MENV - MRI
	6.7 Soutenir, à Montréal, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.	● Valeur de la contribution financière annuelle fournie au Secrétariat.	● MRI	1. Fournir des stagiaires au Secrétariat de la Convention dans le cadre du Programme de stages au sein des organisations internationales gouvernementales;			x	● MRI
				2. Contribuer annuellement au financement du fonctionnement du Secrétariat de la Convention.		x		● MRI

3 Les actions qui présentent un X^c sont continues jusqu'en 2007 et se poursuivront au-delà de cette date.

Formulaire

pour devenir Partenaire
de la biodiversité
du Québec

Critères d'admission

1. Être un organisme national ou régional;
2. Faire une demande formelle au Comité interministériel sur la diversité biologique, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'Environnement, 675, boul. René-Lévesque Est, Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21, Québec (Québec), G1R 5V7;
3. Identifier un ou des objectifs déjà inscrits dans le Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007 (ou définir un ou des objectifs nouveaux auxquels l'organisme entend contribuer de façon spécifique), en proposant un ou des indicateurs de performance et les actions prépondérantes qui vont de pair;
4. S'astreindre aux mêmes exigences de mise en œuvre de la Stratégie sur la diversité biologique 2004-2007 et de suivi du Plan d'action que les organismes gouvernementaux;
5. Recevoir un avis favorable du Comité.

Expéditeur

Nom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Destinataire

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Comité interministériel sur la diversité biologique
Direction du patrimoine écologique
et du développement durable
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Plan d'action de la stratégie québécoise sur la diversité biologique

Orientation :

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs de performance	Organisme(s) responsable(s) de l'indicateur	Actions prépondérantes	Année d'achèvement de l'action ¹			Organisme(s) contribuant à l'action
					04-05	05-06	06-07	



Pour tout renseignement,
vous pouvez communiquer
avec le Centre d'information
du ministère de l'Environnement.


Téléphone : (418) 521-3830

ou, sans frais, 1 800 561-1616

Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@menv.gouv.qc.ca

Internet : www.menv.gouv.qc.ca

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après
consommation.

© Gouvernement du Québec, 2004

Environnement
Québec 


BRILLER
PARMI LES **MEILLEURS**